

Le Commandant Commissaire du Gouvernement dans le personnel de la milice est chargé de présenter annuellement à l'ordonnateur le budget des dépenses nécessaires pour le service de la milice et de verser les pièces justificatives de l'annexé de ce budget.

TITRE III.

DU SERVICE ORDINAIRE.

ART. 26. Les ordres relatifs au service, aux retours, exercices et prises d'armes seront donnés par nous, sur la proposition du commandant d'armes.

TITRE IV.

DE LA DISCIPLINE.

ART. 27. Les chefs de poste peuvent ordonner :
1° Une faction, une patrouille, ou autre service hors tour, contre tout milicien qui a manqué à l'appel ou s'est absenté du poste sans autorisation ;

2° La détention dans la prison du poste, jusqu'à la relève de la garde, de tout sous-officier, caporal ou milicien de service en état d'ivresse, ou qui s'est rendu coupable de bruit, tapage, voies de fait, ou de provocation au désordre ou à la violence, sans préjudice du renvoi au conseil de discipline si la faute emporte une punition plus grave.

ART. 28. Les conseils de discipline peuvent infliger les peines suivantes :

- 1° La réprimande ;
- 2° La réprimande, avec mise à l'ordre des motifs du jugement ;
- 3° La prison pour six heures au moins et trois jours au plus, avec ou sans mise à l'ordre ;
- 4° La privation du grade, avec mise à l'ordre.

Les peines énoncées sous les n° 1, 2, 3, et 4 de l'article précédent sont infligées, selon la gravité du cas, contre tout officier, sous-officier ou milicien qui, étant de service ou en uniforme, s'est rendu coupable :

De mauvaise conduite compromettant son caractère, portant atteinte à la discipline ou à l'honneur de la milice ;

D'infraction aux règles du service, à la discipline et notamment de contrevention à l'article 4 du présent arrêté ;

D'arrivée tardive au lieu de rassemblement, de propos offensants contre l'autorité, de manque de soins relativement à l'équipement.

La peine de la prison est toujours prononcée dans le cas :

D'infraction d'ordres reçus, ou d'infraction à l'article 5 ci-dessus.

De manquement à un service commandé ;

Absence du poste sans autorisation, ou abandon de ce poste ;

D'insubordination à signaler les fautes de ses subordonnés ;

De désobéissance ;

D'insubordination ;

De manque de respect, propos offensants, ou insulte envers son supérieur ;

De propos outrageants envers un subordonné ou d'abus d'autorité ;

D'abandon de la faction avant d'être relevé ;

D'absence à l'appel, sans excuse légitime, dans le cas où l'ordre public serait menacé ;

De refus d'un service commandé ;

Dans ces deux derniers cas, tout officier, sous-officier ou caporal est, ou coupe, privé de son grade, et le jugement est toujours mis à l'ordre.

Sont considérés comme services commandés non-seulement les services commandés dans la forme ordinaire, mais encore les prises d'armes par voie de rappel ou de convocation verbale.

ART. 29. Les infractions commises par les officiers, et qui ne seraient pas justiciables, par leur gravité, des conseils de discipline, sont punies des peines suivantes :

Les arrêts simples ;

Les arrêts de rigueur avec remise d'armes.

En aucun cas ces arrêts n'excèdent trois jours.

Les arrêts simples peuvent être infligés par le supérieur à l'inférieur.

Les arrêts de rigueur ne peuvent être prononcés que par nous ou par le commandant d'armes, qui en rend compte.

Le conseil de discipline peut, de plus, prononcer la radiation des contrôles contre tout milicien condamné à la prison pour ne s'être pas rendu à l'appel dans le cas de guerre ou si l'ordre public est menacé.

Le temps de la radiation ne peut excéder trois ans.

ART. 30. Est privé de son grade par le jugement de condamnation tout officier, sous-officier ou caporal qui, après une première condamnation, est dans les deux mois puis de la prison pour une seconde infraction par le conseil de discipline.

ART. 31. Tout officier, sous-officier ou caporal privé de son grade par jugement ne peut être réélu.

ART. 32. Le milicien qui vend, détache ou détruit volontairement les armes de guerre, les munitions ou les effets d'équipement qui lui ont été confiés est traduit devant le tribunal de police correctionnelle, et puni de la peine portée en l'article 468 du Code pénal, sauf l'application de l'article 463 du même code.

Le jugement de condamnation prononce la restitution au profit de l'Etat du prix des armes, munitions ou effets.

ART. 33. Tout milicien qui dans l'espace d'une année s'est deux fois condamné au conseil de discipline peut être, par le jugement qui prononce la seconde condamnation, rayé des contrôles pour deux années au plus, avec mise à l'ordre.

ART. 34. Dans le cas où un officier est poursuivi devant les tribunaux comme coupable des délits prévus par les articles 234 et 235 du Code pénal, le procureur entraîne la suspension ; en cas de condamnation, le jugement prononce la perte du grade.

ART. 35. Le conseil de discipline de la milice est composé de cinq membres ; savoir :

Un capitaine, président ;

Un lieutenant ou un sous-lieutenant ;

Un sergent ;

Un caporal ;

Un milicien.

ART. 36. Lorsque l'inculpé est officier, les membres du conseil qui lui sont inférieurs en grade sont remplacés par des officiers de son grade ou de grade supérieur pris dans l'armée.

TITRE V.

ART. 37. L'ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin officiel des Etablissements*.

Fait à Papeete, le 8 novembre 1870.

DE JOUSLARD.

Par le Commandant Commissaire du Gouvernement :

L'Ordonnateur p. i.,

F. LATOUCHE.

Par décret en date du 21 juillet 1870, M. Aze (Joseph-Théophile-Alfred), médecin de 1^{re} classe de la marine, chef du service de santé à Tahiti, a été promu au grade de médecin principal de la marine.

Par décret en date du 15 août 1870, M. Lecompte (Jules-Marie), aspirant de 1^{re} classe, embarqué à bord de la *Somme*, a été promu au grade d'enseigne de vaisseau.

Par décret en date du 26 août 1870, rendu sur la proposition de l'amiral ministre de la marine et des colonies et du garde des sceaux ministre de la justice et des cultes, a été nommé :

Juge impérial au tribunal de première instance de Papeete (Océanie). M. Besson, juge impérial au tribunal de première instance de Gènes, en remplacement de M. Luciani, démissionnaire.

ADMINISTRATION DE LA MARINE

Les officiers de la succession de :

M. Bis (Louis-Antoine), lieutenant de vaisseau, décédé aux Iles Tuamotu le 25 décembre 1869 ;

Et du sieur Renaud (Edouard), domestique à bord du transport *Somme*, décédé à l'hôpital militaire de Papeete le 7 avril 1870.

Sont pris de suite pour leur dévouement les titres entre les mains de M. le commissaire aux revues, chargé de la gestion et de la liquidation des successions maritimes.

PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 12 novembre 1870.

Par le *Nautique* il a été reçu à Papeete des nouvelles d'Europe du 5 au 12 octobre. Celles bulletins affirment avoir été émis par les côtes à préparer des événements décisifs. On signale aussi contre l'ennemi d'heureuses résistances et même des succès offensifs importants. La guerre devient de plus en plus anationale. Les sympathies étrangères ne font pas non plus défaut à la France. Américains, Italiens, Espagnols viennent se grouper autour de son drapeau.

Nous continuons à se débattre héroïquement. Paris est cerné, mais la pensée s'en échappe à l'aide de messagers ailes ou en aérostats, bravant les projectiles ennemis, et allant annoncer aux extrémités que le corser bat plus fort que jamais, et qu'il suffirait d'un simple effort des membres pour étouffer l'ennemi contre sa puissante armure.

Les dépêches télégraphiques qui suivent sont empruntées au *Courrier de San Francisco*.

NOUVELLES D'EUROPE

Londres, 5 octobre. — Plusieurs dépêches répètent le bruit de la mort de Von Moltke.

Tours, 5 octobre. — Une dépêche de Belfort dit que les francs-tireurs ont débuté un détachement de la nouvelle armée prussienne qui a récemment traversé le Rhin près Colmar.

On dit que les francs-tireurs ont dernièrement détruit le chemin de fer sur une longue distance près de Saverne, et que les communications des Prussiens sont interrompues.

Un télégraphe de Rouen aujourd'hui que tout était tranquille à Paris le 3. Il est faux qu'il y ait eu des troubles dans cette ville. Le police de la capitale a fait par les citoyens armés. Le peuple agit comme si les Prussiens étaient à Berlin.

Le rapport officiel de l'armée de Lyon porte le nombre d'hommes armés et équipés à 100,000. L'armée de la Loire, placée entre Tours et Bourges, est de 150,000 hommes.

Ostende, 5 octobre. — On ne croit pas que le général de Moltke soit malade ou blessé.

Tours, 6 octobre. — La bataille qui a eu lieu le 4 octobre près de Châteaufort a produit d'immenses ruines. Les Prussiens ont été défaits et forcés de battre en retraite. La position prise par les Français était telle qu'elle a nécessité l'évacuation de Pithiviers par l'ennemi. Les Prussiens ont abandonné ce point avec tant de précipitation que beaucoup de leurs bestiaux et une grande quantité de fourrage ont été laissés en arrière. Tout est tombé entre les mains des Français.

On a reçu à la nouvelle que les Prussiens avaient complété tous leurs préparatifs pour bombarder et attaquer Paris. Les côtes et les navires sont en position. L'esprit de la population est superbe. On affirme qu'un armurier a construit une mitrailleuse à vapeur, et que c'est l'arme la plus formidable qu'on ait jamais vue.

Londres, 6 octobre. — On dit dans une dépêche de Berlin que la France avait déclaré la presse allemande à accueillir l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine à beaucoup mécontentement M. de Bismarck. Si cela est vrai, on peut espérer une paix prochaine.

Le *Journal officiel* dit que tous les mobiles ont des chassepots, et que 280,000 fusils de différentes sortes ont été distribués à la garde nationale et à 2,000 aux francs-tireurs. Il y en a encore 10,000.

Londres 7 octobre. — Une dépêche de Vendôme (Loir et Cher), de

On a hier soir dit prisonniers, obtient ce qui suit : Les Prussiens ont été chassés de Lohr, de Lohr et des villages environnants dans le département de la Moselle. Les Français ont fait 200 prisonniers, y compris un des canons du prince Albert. La route entre Vandœuvre et Lohr, devenue la route nationale. Il y a beaucoup d'engouement dans cette partie de la France.

Un télégramme a été reçu de Metz le 11 octobre, le 11 octobre, à 11 h. 35 du soir. — Je ne soutiens pas l'opinion de nos amis qui prétendent que la France commet un danger pour l'Allemagne, et je n'ai jamais, comme on l'assure dans une lettre du 15 septembre publiée dans le *Daily Telegraph* de Londres, exprimé pareille vue ni à M. Mallet ni à ce qui ce soit. — **Bismarck.**

Une dépêche de Versailles annonce que les francs-tireurs ont fait feu sur le prince royal de Wurtemberg pendant qu'il se promenait à cheval dans le parc de Saint-Cloud. Une pluie de balles est tombée sur l'escorte. Personne n'a été blessé, excepté le prince, qui a reçu un projectile qui lui a brisé le nez. L'escorte s'est écartée dans les bois à la poursuite des francs-tireurs, mais sans pouvoir les atteindre.

Le grand canon du fort d'Ivry, au sud de Paris, va être placé en position. Il porte à huit kilomètres, et use 34 kilogrammes de poudre chaque décharge.

Le général Bourbaki est retourné à Metz. Eprenon a été complètement évacué par les Prussiens. Il y en a encore 2,000 à Rambouillet.

Tours, 7 octobre. — Le général La Motterocque, commandant de l'armée de la Loire, est arrivé ici. De grandes quantités d'armes et d'approvisionnements viennent ici de tous les points de la France.

Le préfet d'Espinal télégraphie le 6 à minuit, au ministre de l'intérieur, qu'un combat a eu lieu hier entre les villes de Lassy et de Broville, contre 8,000 à 10,000 Prussiens, avec de l'artillerie. Les troupes françaises, aidées par la garde nationale, ont gardé leurs positions.

Une dépêche d'Evreux dit qu'il règne un grand enthousiasme parmi le peuple national, qui se lève en masse pour résister aux réquisitions des Prussiens.

Les journaux disent qu'il y a levée générale dans les Vosges. Il n'y a pas de troupes régulières, mais tous les hommes sont debout. Les francs-tireurs ont dans toutes les passes et ne font aucun quartier.

Une circulaire du ministre enjoint aux généraux de préparer l'organisation des corps militaires.

Dix mille Italiens volontaires sont arrivés à Chambéry.

Rouen, 7 octobre. — Les Prussiens ont été repoussés à Gisors par la garde nationale. Les communications télégraphiques de ce côté sont interrompues.

Marseille, 7 octobre. — Garibaldi est arrivé ici.

Vienne, 7 octobre. — Une réunion extraordinaire du cabinet a duré hier soir jusqu'au bruit de graves complications avec le gouvernement prussien. Le gouvernement doit vivement la part, mais il ne peut pas admettre que la Prusse devienne le pouvoir dominant de l'Europe.

New York, 7 octobre. — Une correspondance plus récente de Vienne constate que les plus intimes relations existent entre l'Autriche et la Russie, et dans le cas où cette dernière puissance ferait une démonstration contre la Prusse, l'Autriche deviendrait certainement son alliée. On croit, d'après ce que l'on considère comme une haute autorité, qu'une alliance secrète offensive et défensive a déjà été conclue entre les deux gouvernements.

Londres, 8 octobre. — Les trains du chemin de fer à l'est de Paris marchent nuit et jour au service des Prussiens, qui apportent leurs troupes canons de siège. Un de ces trains a déraillé la nuit dernière, près de Vitry. Quatre Français qui vivaient dans le voisinage ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir dérangé les rails.

M. Gambetta est sorti de Paris à l'aide d'un ballon et se trouve maintenant à Amiens.

Un télégramme au *Times* daté de Berlin, onze heures, dit que les batteries de siège ont été placées sur les collines entre Sèvres, Saint-Cloud et Boulogne. Une batterie de mortiers à Saint-Cloud menace les Champs-Élysées. Les Français ont réoccupé Vincennes.

Un correspondant écrit au *Times* du quartier général du roi de Prusse que l'assaut aura lieu le jour anniversaire de la bataille de Loigny, le 16; les Allemands comptent entrer dans Paris le 19.

Les Français commencent à montrer une heureuse résistance; les départements s'opposent peu à peu à la marche des corps prussiens qui sont maintenant dans les Vosges.

L'apparition de guérillas dans plusieurs départements du nord a poussé les Prussiens à menacer d'une imposition de un million de francs tout département dans lequel ils apparaissent.

Tours, 8 octobre. — Les francs-tireurs de Bordeaux ont passé par Tours hier. Ce sont de belles troupes bien armées.

On a reçu des détails sur la bataille près Pithiviers. Les Prussiens ont perdu par suite du succès des Français plus de six mille têtes de bétail qu'ils avaient rassemblées dans le pays et qui allaient être envoyées à l'armée d'investissement. Le succès a tué les francs-tireurs, qui se levèrent de tous les côtés.

M. Gambetta est ici. Les Bretons volontaires ont reçu l'ordre de se mettre en marche.

Versailles, 8 octobre. — La nuit dernière, toute la garnison de Metz, y compris la garde nationale, a fait une sortie sur les deux rives de la Moselle. L'attaque a eu lieu sur les positions retranchées des Allemands et a été repoussée.

Yosboug, 8 octobre. — Des francs-tireurs ont attaqué deux escadrons de Prussiens et deux compagnies de Bavarais qui étaient barricadés dans les rues. Après un combat terrible, l'ennemi s'est retiré. Nous avons pris 67 Prussiens, 93 chevaux, et tué et blessé un grand nombre.

Toulouze, 8 octobre. — Les mobiles et l'artillerie du département de la Haute-Garonne sont partis pour Belfort.

Tours, 9 octobre. — Un rapport officiel du 6 montre que tout est tranquille autour de Paris, excepté du côté du parc de Saint-Cloud, où les canons du Mont Valérien ont causé aux Prussiens des pertes considérables.

Garibaldi est arrivé ici. Cent cinquante Américains volontaires sont arrivés aujourd'hui et ont traversé les rues avec les drapeaux américain et français. Ils ont été chaudement applaudis.

Un décret officiel ajourne les élections jusqu'à ce que la France soit délivrée de l'invasion.

Lille, 9 octobre. — Saint-Quentin est maintenant ouvert, sa vaillante population ayant soutenu l'attaque et repoussé 1,200 Prussiens. Le préfet avait demandé une levée en masse pour défendre la ville. Il rassembla les ouvriers, les arma avec des armes trouvées chez les armuriers et les canons hors de la ville. Des barricades furent construites près du canal; elles soutinrent pendant cinq heures l'attaque des Prussiens, qui se retirèrent à Ribemont après avoir subi de grandes pertes.

Paris, 9 octobre. — La quatrième division de réserve a traversé le Rhin sans opposition à Newberg, et avec la landwehr grand, formera le 14^e corps d'armée, sous Von Werder.

Londres, 9 octobre. — L'armée de Lyon s'avance par Nancy pour s'écarter de Metz.

Londres, 10 octobre. — Les Prussiens posent leurs ouvrages près de Meudon et sur le mont Brinhorion, auprès de Sèvres. Une fois en place, leur artillerie commandera Anteuil, Paisy, Grenelle, et plusieurs autres points à l'est et au sud-ouest de Paris. Le général de Metz fait constamment d'habiles sorties. Le général prussien a donné des ordres pour que les troupes observent la plus grande vigilance. Il a fait éloigner le commandant prussien de crainte qu'il ne tombe aux mains des Français. Un télégramme de Berlin dit que Bismarck combat pour se frayer un chemin vers la Belgique. Le même correspondant dit que le général de Werder marche sur l'armée de Lyon entre Belfort et Langres.

Tours, 10 octobre. — Quatre escadrons prussiens ont été récemment arrêtés dans les environs de cette ville, cherchant à obtenir des renseignements sur les habitants, en vue des réquisitions qu'ils espèrent pouvoir exiger. Ils ont été fusillés.

On dit que M. Gambetta, qui est chargé du portefeuille de la guerre, dépense une grande activité et une grande énergie dans ce département.

Le comte de Palikao a offert ses services à la République.

Berlin, 10 octobre. — La trêve de Sévres finit aujourd'hui. Le corps du duc de Mecklenbourg marche sur Paris.

New York, 10 octobre. — Une dépêche de Londres dit que l'attitude actuelle de la Prusse sur la question de la paix indique que les ressources allemandes commencent à être épuisées.

Une dépêche d'Orléans dit qu'une maladie maligne qui a éclaté parmi les troupes allemandes à Metz remplait les hôpitaux et blesse les chirurgiens. La peste règne parmi les chevaux de l'armée. Elle a été étendue dans la Lorraine et dans une partie de la Champagne. Elle a gagné les camps devant Paris et la Prusse rhénane.

Londres, 11 octobre. — Les Prussiens, en quittant Mulhouse, ont fait feu sur le peuple, en tuant ou blessant plusieurs.

Deux navires blindés français ont passé devant Douvres aujourd'hui, allant à l'est.

Un correspondant écrit de Madrid que les républicains partent en nombre de tous les points de l'Espagne pour offrir leurs services au gouvernement français.

Un détachement de l'armée du prince royal, sous le général de Werder, a été arrêté par les troupes allemandes à Metz, près de la frontière.

Tours, 11 octobre. — Les Prussiens ayant accusé de faiblesse les habitants de la ville, ils ont été tués et blessés plusieurs. Le gouvernement français a publié un avis officiel annonçant qu'un Prussien prisonnier sera fusillé pour chaque Français tué.

Les journaux publient la nouvelle de la mort du prince Frédéric-Charles.

Les Prussiens ont fait une autre attaque sur Chevigny, près Dreux. Les habitants en nombre ont élevé des barricades, et ils ont résisté six heures. Pour s'en venger, les Prussiens ont brûlé les hameaux de Chaville, Mosserange et Bressard, dans les plaines de la Beauce, et Moreux; ils ont mis le feu à plusieurs places.

Dans un engagement à Arrbentay, 2,000 Français ont été attaqués par 15,000 ou 20,000 Allemands, et forcés à la retraite. Les Français, ayant reçu 15,000 hommes de renfort, se sont établis dans la forêt, près de Montjeu.

Les journaux russes montrent la plus grande hostilité contre la Prusse.

Le ballon de M. Gambetta a apporté de Paris deux kilogrammes de lettres, chacune pesant 4 grammes. Il y en avait 39,000. Il y en a encore 18,000 qui attendent à l'administration des postes à Paris. Les pigeons voyageurs ont plus à faire qu'ils ne le peuvent comme facteurs.

Tours, 12 octobre. — On se bat de nouveau et avec vivacité devant Saint-Quentin, au nord-est de Paris.

Garibaldi n'entrera pas en campagne à présent. Sa santé est tout à fait délicate et nécessiterait une saison de repos avant qu'il puisse s'engager dans des opérations actives.

Une bataille a eu lieu le 7 entre le fort du Mont Valérien et Saint-Cloud, à l'ouest de Paris. Les Français, sous les ordres du général Ducrot, ont fait une sortie en force. Les Prussiens ont été complètement battus et forcés de se retirer sur Versailles, abandonnant complètement la position qu'ils avaient occupée récemment, et de laquelle ils pouvaient bombarder la partie ouest de Paris.

Un vent d'ennemi des pièces de 5 francs à l'emblème de la république.

Dreux, 12 octobre. — A Dreux, l'ennemi a été repoussé en arrière avec perte.

Chicago (États-Unis), 12 octobre, 3 h. 30 soir. — Des avis de Paris du 6 représentent le peuple de cette ville comme interprète. L'ordre et la tranquillité régnent. On n'a aucune crainte sur la question des approvisionnements. Les Parisiens sont prêts à repousser n'importe quel assaut.

Le gouvernement de la défense nationale a composé le ministère comme il suit :

- Ministre des affaires étrangères — Jules Favre.
- Ministre de l'intérieur — Gambetta.
- Ministre de la guerre — Général Le Flô.
- Ministre de la marine — Amiral Fournier.
- Ministre de la justice — Cochin.
- Ministre des finances — Ernest Péro.
- Ministre de l'instruction publique et des cultes — Jules Simon.
- Ministre des travaux publics — Dorcin.
- Ministre de l'agriculture et du commerce — Mangin.

Le ministère de la présidence du conseil d'État est supprimé. (D'après les dernières dépêches, M. Gambetta sera chargé de présider le conseil.)

